





# Bordereau de signature

## DEL2017\_0053



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/04/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/04/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-04-03)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // deliberation\_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2017\_ 0053

Arrondissement de  
**TORCY**

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de  
**CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trente et un mars, à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 22 mars 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel.

**PRÉSENTS** : M. VACHEZ, M. DIOGO, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme DODOTE, Mme TROQUIER, M. VISKOVIC, Mme NAKACH, M. TIENG, M. RATOUCHNIAK, Mme NEDJARI, Mme BEAUMEL, Mme CAMARA (arrivée à 20h55), Mme JULIAN, M. FONTAINE, Mme DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (arrivée à 20h44), Mme MONIER, M. M. NYA NJIKÉ, Mme ROTOMBE, M. CALAMITA, Mme COLLETTE, Mme VICTOR, M. ROSENMANN, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, Mme BOUHENNI.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** :

M. BEAULIEU qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC,  
Mme CAMARA qui a donné pouvoir à Mme NAKACH jusqu'au point n° 1,  
M. BARDET qui a donné pouvoir à M. SANCHEZ,  
M. NGUYEN qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI,

**ABSENTS** : M. DRAMÉ, Mme PELLICIOLI, Mme PHAM.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Lydie DAGUILLANES.

Arrivée de M. MAYOULOU NIAMBA à 20h44, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.  
Arrivée de Mme CAMARA à 20h55 pendant l'examen du point n°2 de l'ordre du jour.  
Sortie de M. FONTAINE lors du vote du point n°13 de l'ordre du jour.

Point n° 4 : Adoption du Budget Primitif 2017

Acquitté en PREFECTURE le 03/04/2017

- suite DEL2017\_  
portant sur l'adoption du Budget Primitif 2017 (2)

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**VU** la Loi de Finances pour 2017,

**VU** le Rapport d'Orientations Budgétaires 2017,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 3 février 2017 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2017,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, lors de sa réunion du 13 mars 2017,

**VU** l'approbation du Compte de gestion de l'exercice 2016 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 mars 2017,

**VU** l'arrêté du Compte administratif 2016 par le Conseil Municipal lors de sa séance 31 mars 2017,

**VU** l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2016 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 mars 2017,

**VU** la proposition de Budget Primitif 2017 de Monsieur le Maire,

**CONSIDÉRANT** que la proposition de Budget Primitif 2017 :

- intègre l'affectation de résultat de clôture de l'exercice 2016 (soit la reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1), de la façon suivante :

- en réserve au compte 1068 : 756 495,42 € ;

- en report en fonctionnement au compte R002 « Résultat reporté de fonctionnement » : 929 635,27 € ;

- le report en Section d'Investissement du Déficit d'un montant de 736 008,09 € étant inscrit au compte D001 « Résultat reporté d'investissement »,

- reprend les Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice 2016, tant en dépenses qu'en recettes d'Investissement, qui s'élèvent respectivement à 34 987,33 € et 14 500 €, soit un solde négatif de R.A.R. de - 20 487,33 €,

- comprend les « crédits votés au titre du présent budget » suivants :

- Section de Fonctionnement :

Dépenses : 23 895 884,38 € / Recettes : 22 966 249 ,11 €,

- Section d'Investissement :

Dépenses : 4 240 713€ / Recettes (1068 compris) : 4 997 208,42 €,

**CONSIDÉRANT** que la proposition de Budget primitif 2017 s'équilibre comme il suit :

- FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 23 895 884,38 € (crédits votés au titre du présent budget)

Recettes : 22 966 249,11 € (crédits votés au titre du présent budget) + 929 635,27 € (compte R002 : Résultat 2016 reporté de la section de fonctionnement) = 23 895 884,38 €,

Soit un équilibre en Dépenses et en Recettes de la Section de Fonctionnement de :  
23 895 884,38 €,

- INVESTISSEMENT : Dépenses : 4 240 713 € (crédits votés au titre du présent budget) + 34 987,33 € (Restes à réaliser 2016) + 736 008,09 € (compte D001 : Solde 2016 d'exécution de la section d'investissement reporté) = 5 011 708,42 €,

Recettes : 4 997 208,42 € (crédits votés au titre du présent budget, y compris le compte 1068) + 14 500 € (Restes à réaliser 2016)= 5 011 708,42 €,

Soit un équilibre en Dépenses et en Recettes de la Section d'Investissement de :  
5 011 708,42 €,

- TOTAL DU BUDGET : 28 907 592,80 € en Dépenses et 28 907 592,80 € en Recettes,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de procéder au vote par nature du Budget Primitif 2017 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section de d'investissement,
- avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3,
- sans vote formel sur chacun des chapitres,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du Compte administratif de N-1,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur RATOUCHNIAK, Maire-adjoint chargé des Finances,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À 27 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE,**

**ADOpte** le Budget Primitif 2017, qui s'équilibre, pour chacune des sections, en recettes et en dépenses comme il suit :

		DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Crédits votés au titre du présent budget		23 895 884.38	22 966 249.11
Reports	002 Résultat de fonctionnement 2016 reporté		929 635.27
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>23 895 884.38</b>	<b>23 895 884.38</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Crédits votés au titre du présent Budget (y compris le compte 1068)		4 240 713.00	4 997 208.42
Reports	Restes à réaliser 2016	34 987.33	14 500.00
	001 Solde d'exécution 2016 de la section d'investissement reporté	736 008.09	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 011 708.42</b>	<b>5 011 708.42</b>
<b>TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2017</b>		<b>28 907 592.80</b>	<b>28 907 592.80</b>

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.  
La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire

*D. Vachez*  
Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le 03 AVR. 2017  
Publié le 03 AVR. 2017